



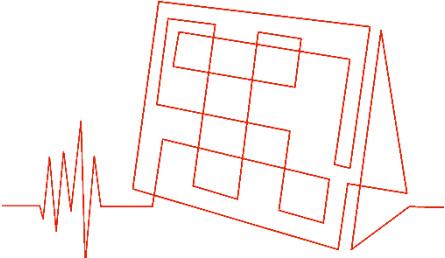
SETCa  
FGTB

Assimilation des jours de chômage temporaire Corona pour le calcul du pécule de vacances

## Des vacances 2021 bien méritées pour tous !

Grâce à la détermination de nos représentants syndicaux, une liste de mesures importantes viennent de faire l'objet d'un accord au sein du Conseil National du Travail (CNT).

Il s'agit notamment de l'assimilation des jours de chômage temporaire pour le calcul des vacances annuelles et ce, jusqu'à la fin de l'année (et non plus jusqu'au 30/06). Après les difficiles moments qu'ils viennent de vivre, il est normal que ceux ayant déjà subi de lourdes pertes financières suite à la crise du Coronavirus et à l'arrêt de leurs activités pour force majeure ne soient pas doublement pénalisés.



Les interlocuteurs sociaux devaient rencontrer la Ministre Muylle ce mardi 15/09 pour lui présenter le contenu de l'accord. Détail non négligeable : celle-ci doit encore en effet accepter ce qui est sur la table et le mettre en œuvre.

*Certes, une telle mesure engendrera un coût sur les finances de l'Etat mais elle est essentielle pour des milliers de travailleurs. Ce serait un scandale que ceux-ci soient à nouveau pénalisés !*



Syndicat des employés, techniciens et cadres

www.setca.org | Editeur responsable : Myriam Delmée | SETCa | Rue Joseph Stevens 7/5 | 1000 Bruxelles